

GUIDE DE L'EXPOSANT



ACCESSECURITY

SALON EUROMÉDITERRANÉEN
CYBERSÉCURITÉ & SÛRETÉ

06-07
MARS
2024

MARSEILLE
CHANOT

Lieu de l'événement :

Parc Chanot
Rond-point du Prado
13008 Marseille
Tél. : +33(0)4 91 76 90 60
Fax : +33(0)4 91 22 16 45
www.accessecurity.fr

Sommaire

1- GENERALITES

- 1-1 Contacts
- 1-2 Dates à retenir - Rétro-planning exposants
- 1-3 Accès au Parc Chanot
- 1-4 Lieu de l'exposition
- 1-5 Dates et horaires du salon
- 1-6 Parking exposants

2- MONTAGE / DEMONTAGE

- 2-1 Livraisons colis, machines et outillages
- 2-2 Montage
- 2-3 Démontage

3- AMENAGEMENT DE VOTRE STAND

- 3-1 Stand nu
- 3-2 Stand aménagé
- 3-3 Stand clé en main

4- TENUE DES STANDS

- 4-1 Etat des lieux
- 4-2 Règlement de décoration
- 4-3 Eco-conception

5- NETTOYAGE DES STANDS

6- GARDIENNAGE DES STANDS

7- ASSURANCES

8- OFFRES HOTELIERES

1-1 Contacts & prestations

EVENEMENT ORGANISE PAR : SAFIM - BP 2 - 13266 Marseille cedex 08
 Tél. : 33 (0)4.91.76.90.60 - Fax : 33(0) 4.91.22.16.45
www.accessecurity.fr

	Directrice Développement	Anna GALLONE	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.83 Email : a.gallone@safim.com
--	---------------------------------	--------------	--

	Commerciale	Marianne BOUFFARD	Tél. : 33 (0)4.91.76.83.81 Port. : 33 (0)6.18.70.80.71 Email : m.bouffard@safim.com
--	--------------------	-------------------	---

	Administration des ventes Facturation / Badges exposants/ Parkings/ Assurance complémentaire/ Cartes d'invitation	Stéphane DHJAN	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.81 Port : 33 (0)6.12.74.36.52 Email : s.dhjan@safim.com
	Service Exposants Prestations techniques : Branchements électriques /d'eau, Internet, Mobilier, Nettoyage et Hôteses	Rémi Guerrero	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.80 Port : 33 (0)6 13 08 01 81 Email : r.guerrero@safim.com

LOGISTIQUE	Responsable Logistique <i>Planning Montage/ Démontage/ Dérogations</i>	Nicolas TRISTRANT	Port : 33 (0)6 13 13 91 33 Email : n.tristrant@safim.com
-------------------	--	-------------------	--

SERVICE COMMUNICATION	Responsable Communication	Anne LABASQUE	Tél. : 33 (0)4.91.76.83.83 Email : a.labasque@safim.com
	Service de Presse	Anne KRAMEL	Tél. : 06.25.45.01.00 Email : akramel@accespresse.fr

PLATEFORME RDV AFFAIRES	Organisation Rendez-vous d'affaires	Morgane DAGUIER	morgane.daguier@vimeet.events
--------------------------------	-------------------------------------	-----------------	--

Prestations

Prestations Techniques	
Branchements électriques	SERVICE EXPOSANTS Tél : + 33 (0) 4 91 76 90 80 Port : + 33 (0) 6 13 08 01 81 Mail : r.guerrero@safim.com
Branchements d'eau	
Aménagement de stand	
Mobilier	
Internet	
Informatique	
Signalétique	
Accroches	
Nettoyage	
Hôteses	
Décoration florale	

Autres Prestations	
Téléphone	Orange Business Solutions Agence Entreprises Paris BP 4445 75 366 Paris Cedex Tél : + 33 (0)1 55 56 10 00 - Fax : +33 (0)1 58 16 40 78 Mail : tempo.paris@orange-ftgroup.com
Gardiennage	Surveillance Sécurité Industrielle Immeuble le Stratège 348 Avenue du Prado Tél : + 33 (0)4 91 77 66 33 - Fax : + 33 (0)4 91 71 28 14 Mail : info@securite-industrielle.fr
Transitaire	Clamageran - Foireexpo Tél : +33 (0)6 20 83 77 98 - Fax : + 33 (0)1 45 30 28 81 Email : french-riviera@clamageran.fr
Manutention	Adept Logistique Tél : +33 (0)6 08 21 94 16 Email : adept-logistique@orange.fr

1-2 Dates à retenir pour vos commandes

Afin de vous fournir le meilleur service possible, nous vous remercions de veiller aux dates limites de commandes.

Pour commander ces prestations merci de contacter le Service Exposants :

PRESTATIONS TECHNIQUES * Merci de retourner un plan disponible page suivante avec l'emplacement des prestations commandées à : r.guerrero@safim.com	Dates Limites
Electricité*	22/02/2024
Branchement eau*	22/02/2024
Elingues*	Non Proposé
Internet Filaire*	22/02/2024
Internet Wifi	
Installation Générale* <i>Réserve, moquette, plancher technique, cloisons personnalisées</i>	22/02/2024
Décoration Florale	22/02/2024
Mobilier	22/02/2024
Nettoyage	
OUTILS DE COMMUNICATION	Dates Limites
Commandes de Badges (uniquement accessible après le règlement total de votre stand)	02/03/2024

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES EXPOSANTS

FORMULAIRE PLAN DE STAND

EXPOSANT : Numéro du stand :

A renvoyer avant le 22 février 2024 à l'adresse suivante :

r.guerrero@safim.com

AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE PLAN CI-DESSOUS

VOIR EXEMPLE PAGE SUIVANTE

Merci de positionner clairement vos différents éléments **commandés** en utilisant les symboles ci-dessous.

Merci d'indiquer votre numéro de stand, les dimensions de votre stand, ainsi que les lettres d'allées autour de votre stand, et le nom ou le numéro des stands avoisinants.

Légende : Coffret électrique : ⚡
Internet : X

Réserve: R
+ position de la Porte

Echelle utilisée: 1 m = 2 carreaux

[illegible]

EXEMPLE PLAN DE STAND

Légende : Coffret électrique : ⚡

Arrivée Eau : ●

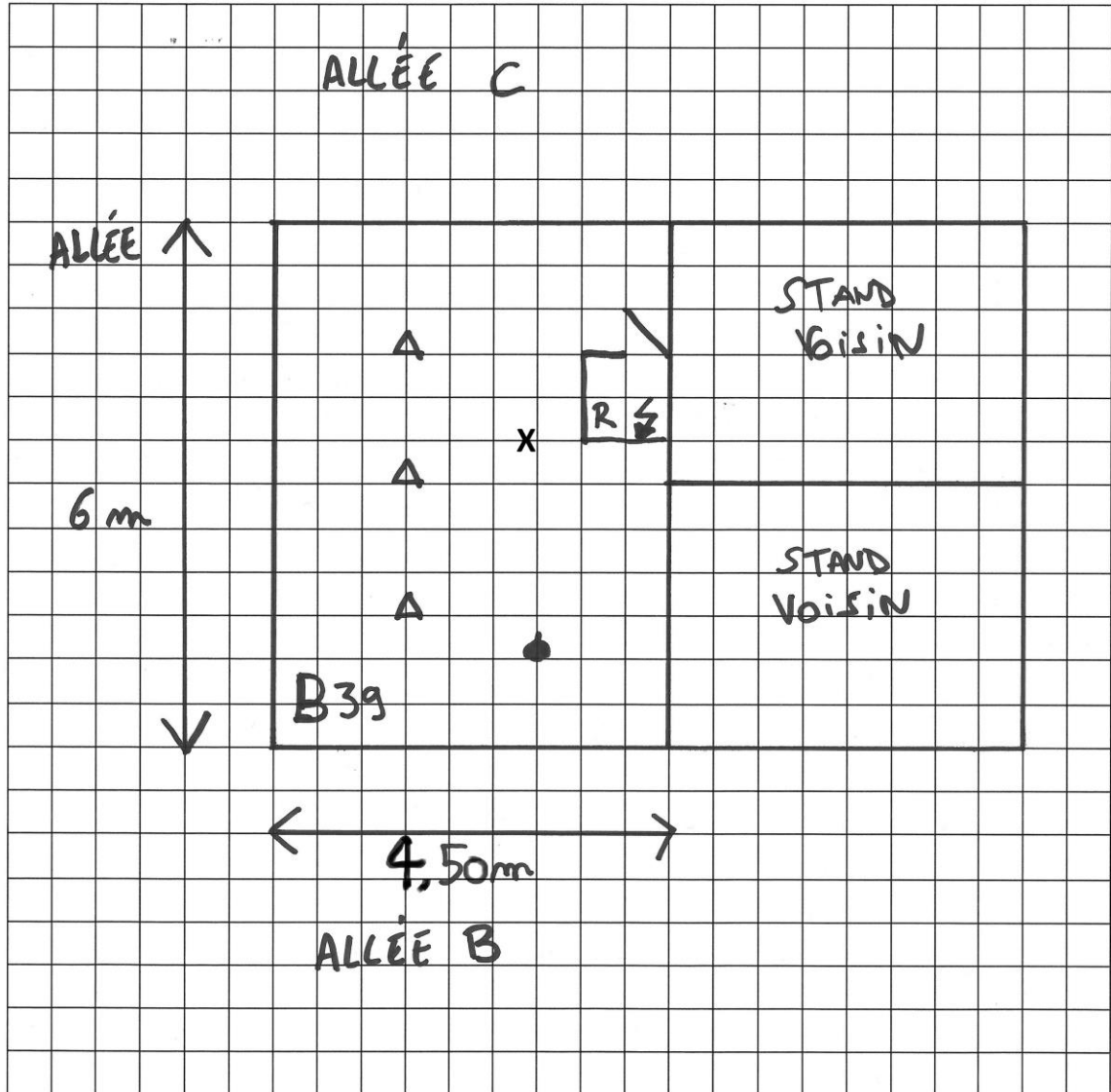
Réserve: R
+ sens de la Porte

Elingues : △

Hauteur Elingues : 4,00 m

Echelle utilisée: 1 m = 2 carreaux

Internet : X



1-3 Accès au Parc Chanot



Par Autoroute

Autoroute nord : A7 (Paris, Lyon, Bruxelles) - Sortie N° 36 suivre Menpenti, Cinq Avenues, Stade Vélodrome, Parc Chanot.

Autoroute du Littoral : A55 (Arles, Montpellier, Barcelone, Toulouse) - suivre tunnel Prado Carénage, Stade Vélodrome.

Autoroute de l'Est : A50 (Toulon, Nice, Milan, Turin, Gênes) - suivre Centre-Ville, la Plage.

Liaison directe des autoroutes Littoral A55 et Est A50 par le tunnel Prado Carénage et le tunnel Prado Sud permettant un accès direct au Parc Chanot

Par Air : Aéroport Marseille Provence : L'aéroport est situé à 30km du Centre-ville de Marseille, soit environ 30 minutes. Navettes de liaison Aéroport / Gare Saint-Charles (tél. : 04 42 14 31 27) - Navettes de liaison entre Gare Saint-Charles / Aéroport (tél. : 04 91 50 59 34) - Taxis Aéroport : Tél. : 04 42 14 24 44 / 04 42 88 11 44

Par Train : Gare de Marseille Saint-Charles : accès direct au Parc Chanot par métro.

Par Métro : Métro Ligne 2 (5 stations) - descendre à la station « Rond-point du Prado », accès direct à l'entrée du Parc Chanot par la Porte A

Par Bus : Les lignes directes pour le « Rond-point du Prado » sont les n° 19 / 21 / 23 / 41 / 44 / 45 / 72 / 83.

Station de taxis située au Rond-point du Prado, à l'entrée du Parc Chanot.
Taxis Marseillais : Tél. 04 91 02 20 20

1 - 4 Lieu de l'exposition

L'exposition se tiendra au Palais de de l'Europe / Hall 8



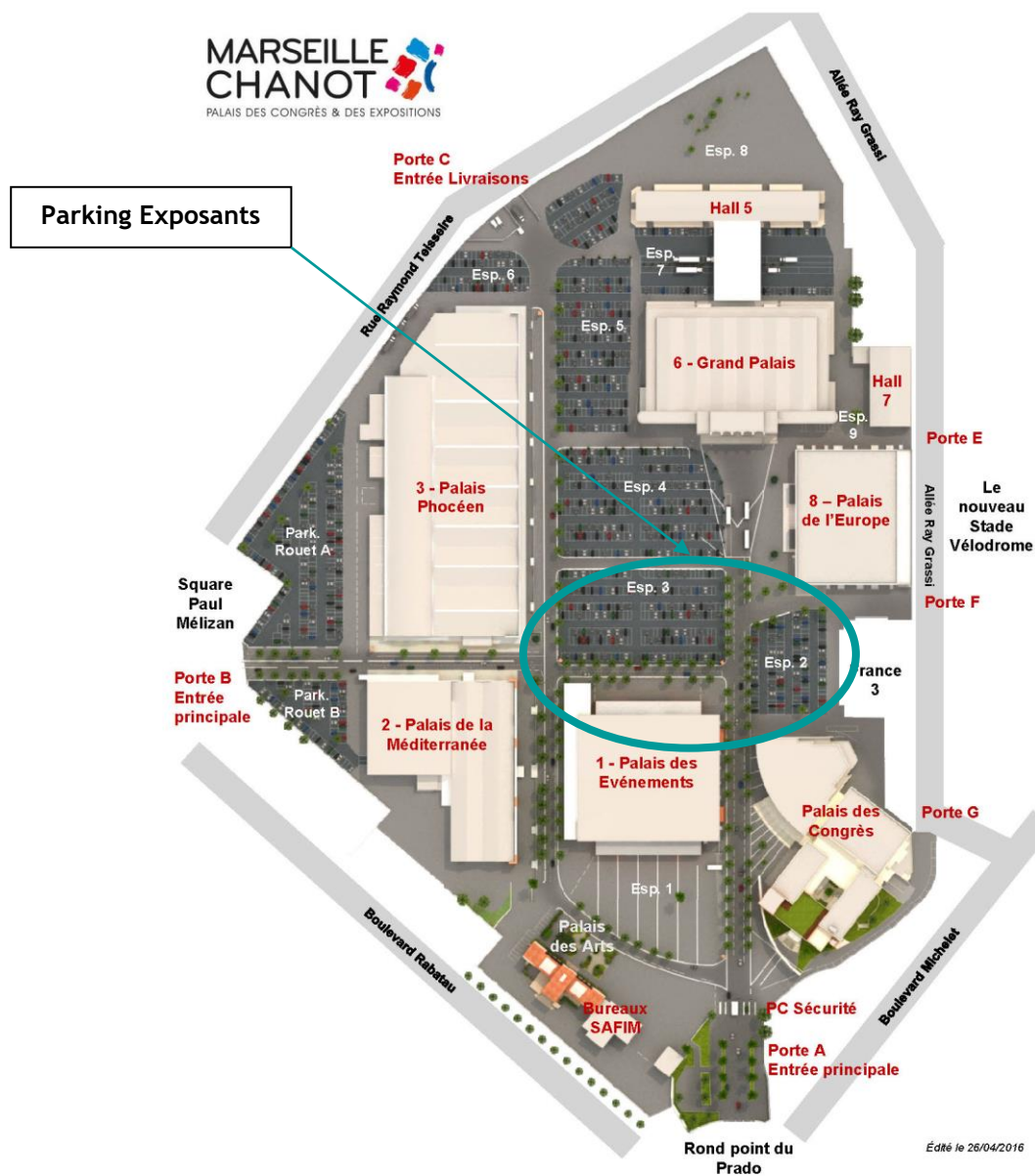
1 - 5 Dates et horaires de l'exposition

Horaires d'ouverture pendant la manifestation

Dates	Exposants	Visiteurs
	Horaires	Horaires
Mercredi 6 Mars 2024	07h30 - 19h30	9h00 - 18h00
Jeudi 7 Mars 2024	08h00 - 22h00	9h00 - 17h00

1 - 6 Parking exposants

Parking Esplanades 2 et 3 - entrée Porte C



2/ Montage & Démontage

2-1 Livraisons colis, machines et outillages

Adresse de livraison

PARC CHANOT - Palais des Congrès
ACCESSECURITY - 6/7 mars 2024
N° de stand
Nom de votre société + contact + N° de portable
Porte C - Rue Raymond Teisseire - 13008 Marseille

Vous devez mentionner votre nom ou celui d'un de vos collaborateurs en tant que destinataire.

Aucun colis avec le nom d'une personne travaillant à Marseille Chanot en tant que destinataire ne sera réceptionné.



LA POSTE

Pour information, les colis expédiés par La Poste ne sont pas livrés à Marseille Chanot.

La Poste dépose un avis de passage. Il faut ensuite que le destinataire se déplace au bureau de poste le plus proche (St-Giniez ou Bonneveine) en fonction de la taille du ou des colis.

Stationnement

Pendant les périodes de montage et de démontage l'entrée sur le site et le stationnement, le temps du déchargement ou rechargement, sont gratuits :

- Les barrières sont ouvertes sur demande **via les interphones** disponibles aux portes A, B et C.

Moyens de manutention

L'organisateur ne prend pas en charge la réception des marchandises et des colis :

Merci de vous assurer qu'une personne de votre entreprise sera présente lors de la livraison.
L'organisateur ne peut être tenu responsable si perte, vol, ou dégradation.

Vous devez disposer de vos moyens de manutention (chariot élévateur ou à main, diable ...) pour le déchargement/rechargement.

ou vous pouvez commander cette prestation auprès de la société **Adept Logistique** avant le **23/02/2024**

Adept Logistique
Tél : +33 (0)6 08 21 94 16
Email : adept-logistique@orange.fr

Moyens de secours

En cas d'accident/incident à Marseille Chanot : contacter le **PC sécurité** au **04 91 76 90 56** afin qu'il prévienne les secours.

Responsabilité

Marseille Chanot ne peut être tenu pour responsable des opérations de chargement ou déchargement qui restent sous la responsabilité du commanditaire.

Dates de livraison et de reprise:

La livraison des marchandises et des colis ne pourra s'effectuer qu'aux dates ci-dessous :

- Stands Nus : le 04/03/2024 de 14h à 19h et le 05/03/2024 de 8h à 20h
- Stands Aménagés et Clé en Main : le 5/03/2024 de 7h à 20h

La reprise des marchandises et des colis ne pourra s'effectuer qu'aux dates ci-dessous :

- Stands Nus : le 7/03/2024 de 18h00 à 23h00 et le 8/03/2024 de 7h30 à 12h
- Stands Aménagés et Clé en Main : le 7/03/2024 de 18h00 à 23h00

2-2 Montage

2-2-a Accès au Parc Chanot :

Entrée VL par les portes A et B

Entrée livraison par la porte C pour les véhicules utilitaires et Poids Lourds



2-2- b Accès au Palais de l'Europe :



Accès Palais de l'Europe	Livraison A Rampe de livraison Zone A	1 porte PL : 5m (l) x 4,50m (H) Possibilité de quai de livraison par démontage de garde-corps.
--------------------------	--	---

2-2- c Horaires de montage

Stands Nu	Stands aménagés et clé en main
- Le Lundi 04 mars 2024 : de 14h à 19h - Le Mardi 05 mars 2024 : de 8h à 22h	- Le Mardi 05 mars 2024 : de 8 h à 22 h

Pour des raisons de sécurité, dès l'ouverture de la manifestation, les exposants ont obligation d'évacuer sans délai tous les détritux résultant de l'installation des stands : emballages vides, caisses, chutes de bois....
Il est interdit d'encombrer les stands et les parties communes avec des déchets ou emballages pouvant constituer un aliment pour le feu en cas d'incendie.

Tout stockage à l'intérieur du stand ou sur les allées est strictement interdit.

L'exposant devra prendre ses dispositions pour faire évacuer ses déchets ou marchandises, soit :

- par les véhicules ayant apporté les matériels et marchandises ;
- soit, en s'adressant à la société **CLAMAGERAN** pour le stockage des emballages vides.

2-3 Démontage

Stands Nu	Stands aménagés et clé en main
- Le jeudi 7 mars 2024 : de 18h à 00 h 00 - Le vendredi 8 mars 2024 : de 7h à 12 h	- Le jeudi 7 mars 2024 : de 18 h à 22 h 00 Attention : Lors du démontage, pour les Stands Aménagés et Clé en Main, les meubles et réserves doivent être vidés de leur contenu le soir même de la fermeture du salon, pour 18h30, afin d'être démontés par les équipes de l'installation générale.

Important : l'ensemble du matériel exposant devra être évacué avant le Vendredi 10 mars 2023 à 12 h.

En cas de non-respect de cet horaire, l'organisateur pourra assurer l'évacuation du matériel aux risques et périls de l'exposant. Les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant. Passé ce délai le matériel encore sur place sera considéré comme abandonné.

3/ Aménagement de votre stand

3-1 Stand Nu

- Traçage au sol de votre stand

Attention : La mise sous tension des stands se fera à partir du Mardi 5 Mars 2024 à 8h
(*Avant cette date pour les stands ayant besoin d'électricité merci de vous assurer d'avoir commandé un coffret de chantier*).

Validation de votre projet se reporter au Chapitre 4.2:

Dans le cadre de la préparation de votre aménagement, il est obligatoire de respecter l'ensemble des règlements.

Tous les projets devront être soumis maximum 30 jours avant le déroulement de la manifestation auprès de :
r.guerrero@safim.com et m.bouffard@safim.com

Les dossiers devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un plan de coupe
- Un plan d'élévation
- Un plan à plat

3-2 Stand Aménagé

Comprend :

- Moquette couleur bleue Atoll pour les stands du secteur sûreté et bleue Royal Blue pour le secteur cybersécurité,
- Cloisons mélaminées de séparation,
- 1 enseigne drapeau indiquant le nom de l'exposant et le numéro de stand,

- Raidisseurs,
- Traverse haute,
- Eclairage par barre LED,
- Nettoyage du stand (aspiration des sols et corbeilles vidées quotidiennement avant ouverture),
- Une réserve de 1m2 fermant à clé (par module de 9m2),
- Une corbeille à papier,
- Dotation mobilier ci-dessous



Visuel non contractuel

<u>Surface</u>	<u>Dotation Mobilier</u>
de 9 à 17m2	2 options de mobilier sont disponibles : 1 table et 3 chaises ou 1 comptoir et 2 tabourets
de 18 à 35 m2	1 table, 3 chaises, 1 comptoir, 2 tabourets hauts
de 36 m2 et plus	1 table, 3 chaises, 1 comptoir, 2 tabourets hauts, 1 table basse, 3 fauteuils

3-3 Stand Clé en Main

Comprend :

moquette couleur Bleu Atoll pour les stands du secteur sûreté et Royal Blue pour le secteur cybersécurité,

- raidisseurs
- traverse haute,
- une enseigne drapeau indiquant le nom de l'exposant et le numéro de stand,
- cloisons mélaminées de séparation,
- un visuel imprimé sur 1 cloison de fond,
- un écran 43''sur pied,
- un comptoir accueil personnalisé,
- une machine à café et un réfrigérateur,
- éclairage par barre LED,
- une multiprise 3 points,
- une corbeille à papier,
- une réserve de 1m2 fermant à clé (par module de 12m2),
- nettoyage du stand (aspiration des sols et corbeilles vidées quotidiennement avant ouverture),
- dotation mobilier ci-dessous



* représentation non contractuelle d'un stand de 18m2

<u>Surface</u>	<u>Dotation Mobilier</u>
de 12 à 17m2	1 comptoir accueil personnalisé et 2 tabourets
de 18 à 35 m2	1 table, 3 chaises, 1 comptoir accueil personnalisé, 2 tabourets hauts
de 36 m2 et plus	1 table, 3 chaises, 1 comptoir accueil personnalisé, 2 tabourets hauts, 1 table basse, 3 fauteuils

Moquette :



« cybersécurité » : Royal Blue

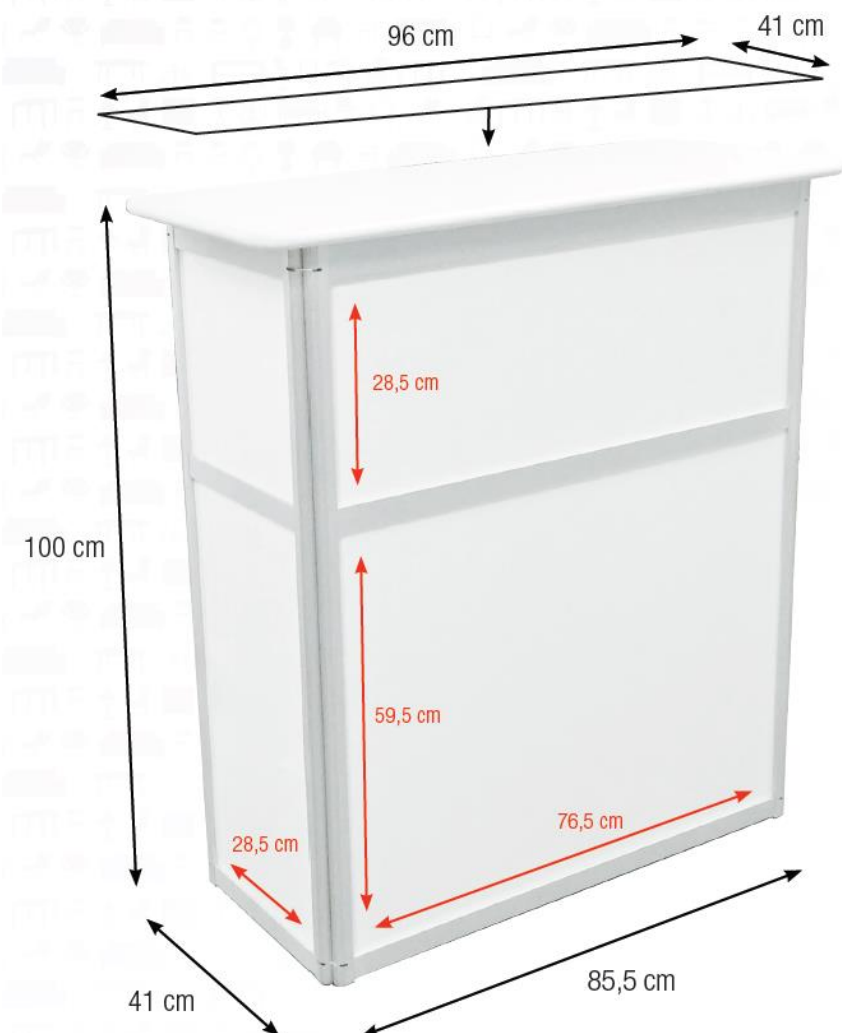


« sûreté » : Bleu Atoll



Le coffret électrique n'est pas compris dans votre formule de stand, merci de bien vouloir le commander auprès du service exposants

PERSONNALISATION DU COMPTOIR KARLOS



4/ Tenue des stands

L'organisateur établit l'implantation de l'ensemble des stands. En aucun cas les exposants ne pourront disposer des surfaces aux alentours de leur stand. Pour toute demande, veuillez contacter l'organisateur.

4-1 Etat des lieux

Les exposants doivent laisser les emplacements qu'ils occupent et notamment les cloisons de stand, dans l'état où ils les auront trouvés.

Il est interdit de clouer, visser, coller sur les structures du bâtiment accueillant la manifestation. L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires.

Toute détérioration ou dégât constaté sera facturé à l'exposant

Il est interdit de modifier les structures des stands en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

Toutefois, l'exposant peut aménager la surface suivant son désir à condition de respecter l'harmonie générale du salon et de ne pas porter préjudice aux stands voisins.

Il est absolument interdit de procéder à :

- tous travaux touchant les circuits électriques et téléphoniques, les canalisations d'eau, les monte-charges, les ascenseurs et les canalisations,
- tous percements de trous pour accrochages ou scellements,
- la dépose des portes.

Les répartitions des dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus seraient intégralement à la charge de l'exposant.

4-2 Règlement de décoration

Tous les exposants ayant contracté un espace nu pour construire leur propre structure doivent impérativement prendre connaissance du règlement de décoration ci-dessous et nous soumettre leur projet de stand par email pour approbation avant le 06/02/2023

Envoyer aux 2 adresses suivantes : r.guerrero@safim.com et m.bouffard@safim.com

1- Sol, poteaux et murs des halls

Il est strictement interdit de percer, visser, clouer, sceller dans les murs, les bardages, les piliers et les sols des halls notamment pour y fixer les machines d'exposition.

Charge admise au sol : 500 kg / m².

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial.

Tous les débris (moquette, adhésif...) doivent être retirés.

Les dégâts constatés lors du montage ou du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable sur devis de remise en état initial .

L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires : décorateurs, installateurs....

2- Installation des stands et présentation des matériels

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.

3- Animations sonores

Les exposants qui désirent utiliser des moyens de sonorisation sur leur stand doivent obligatoirement respecter le règlement suivant :

La puissance rayonnée par les éléments de décoration ou d'animation ne devra dépasser 85 dB(A) (valeur mesurée dans une zone de 2,5 mètres autour du stand), **à raison de 15 minutes maximum par heure**. Les normes imposées pour la sonorisation des stands ont pour but de limiter les nuisances susceptibles de gêner les stands voisins.

Par ailleurs, pour toute diffusion ou animation musicale sur votre stand, vous devez vous acquitter des droits d'auteurs avant l'ouverture du salon, auprès de :

 **SACEM**
16, avenue Gabriel PERI
95210 ST GRATIEN
Tél. +33 (0)1 39 34 19 10
sylvie.bizouard@sacem.fr

Nous vous demandons donc de respecter le niveau sonore indiqué ci-dessus, et cela sans aucune exception, même de courte durée. Un contrôle sévère et permanent sera mis en place afin de veiller au strict respect de ces normes. L'organisateur se réserve toutes dispositions pour faire cesser chaque violation de ce règlement.

4- Installation électriques des stands

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser les installations privées du Palais des Congrès

5- Hauteur maximale autorisée sous halls (par rapport au sol du bâtiment)

Hauteur de stand autorisée pour les constructions et décorations de stand : **2.50m**

Toute construction ou élément de décor **supérieur à 2.50 m** par rapport au sol du bâtiment, érigé en mitoyenneté, **doit respecter un retrait de 1.00 m.**

L'envers des faces de bureaux, décors ou panneaux donnant sur des stands voisins devront obligatoirement être lisses, unies, peintes en blanc.

6- Aménagements en façades

Nous vous rappelons que l'édification de mur ou d'écran constitué par des cloisons ou des parois de bureaux ou locaux annexes, nuisant à la vue d'ensemble des halls, masquant les stands voisins ou entravant la libre circulation des visiteurs sur le stand est interdite.

Les aménagements en façades de ce type donnant sur une allée devront comporter un passage tous les 3.00 m linéaires avec un retrait par rapport aux allées.

7- Stands avec étages

Les stands à étage ne sont pas autorisés.

8- Enseigne

Les murs d'enseigne ou les enseignes mitoyennes sont strictement interdits.

Enseigne suspendue : non effective dans ce hall

Toute enseigne clignotante est interdite.

9- Lumière

Les lumières à éclats et les gyrophares sont interdits. Les gobos devront respecter le balayage sur la surface du stand. Les ponts lumières doivent être compris dans les limites du stand (ou îlot) et ne peuvent excéder 4 m de hauteur.

10- Accroche à la charpente

Les accrochages à la charpente des halls sont réalisés exclusivement par les services techniques du Parc des Expositions. Les demandes doivent être effectuées directement auprès de notre service exposants :

r.guerrero@safim.com

11- Prospectus

Sauf accord commercial, la distribution de tracts, prospectus, etc. est strictement interdite en dehors des stands, y compris aux abords des halls (galerie d'accueil, parking, parvis).

12- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation et au guide technique, pour les stands ayant un plancher d'une hauteur supérieure à 2 cm, il est nécessaire de réaliser un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Cet accès devra être d'une largeur minimale de 0,90 m avec un pourcentage de pente inférieure à 5 %.

4-3 Eco-conception

SAFIM est engagée depuis quelques années dans une démarche environnementale en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la gestion des déchets générés par les manifestations.

En ce sens, nous sensibilisons nous exposants à respecter des règles simples :

- privilégier un stand réutilisable
- concevoir un stand modulable en fonction des surfaces commerciales
- réutiliser, réduire, recycler les emballages
- briefer les équipes de montage sur le tri sélectif sur le salon
- limiter les puissances électriques
- utiliser des éclairages à basse consommation

5/ Nettoyage des stands

Le nettoyage des stands NUS à l'issue du montage et pendant la manifestation est à la charge de l'exposant.

Le nettoyage des stands doit impérativement être réalisé le soir et terminé au plus tard **1 heure** après la fermeture de la manifestation. Les déchets doivent être déposés dans les allées le soir à la fermeture du stand.

Les exposants désirant faire réaliser le nettoyage de leur stand devront commander la prestation "Nettoyage" auprès du service exposants.

Déchets d'installation des stands durant la période de montage et de démontage

Les exposants ont l'obligation de ne laisser aucun détritrus résultant de l'installation et du démontage des stands (emballages vides, chutes de bois, palettes, caisses vides, pots de peinture vides, brochures...). Les exposants ou leurs sous-traitants doivent prendre toute disposition pour faire enlever tous leurs détritrus par les camions ayant apporté les matériels et marchandises.

Un service de location de bennes avec ou sans manutention est proposé par SAFIM. Les exposants doivent vérifier auprès de leurs sous-traitants que ce service est bien réservé.

En cas de dégâts constatés officiellement par SAFIM, une pénalité sera facturée à l'exposant, responsable de ses sous-traitants, selon la surface du stand.

6/ Gardiennage des stands

SAFIM prend en charge le **gardiennage de nuit** de la manifestation dans les meilleures conditions, **mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat**. Le gardiennage ne constitue pas une surveillance individuelle de chaque stand.

Il appartient à chaque exposant d'assurer la surveillance de son stand pendant les heures d'ouverture de l'exposition. Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vol durant les phases de montage et de démontage.

Le gardiennage du hall est assuré :

- . de 18h00 à 9h00, la nuit du mardi 5/03/2024
- . de 18h30 à 9h00, la nuit du Mercredi 6/03/2024

En dehors de ces horaires, le gardiennage des stands (montage et démontage compris) est sous l'entière responsabilité des exposants.

Nota : Les gardiennages particuliers, c'est-à-dire ceux organisés par les exposants eux-mêmes peuvent être commandés directement à la société de gardiennage officielle du salon Sécurité Industrielle (Voir contact en page 4).

Cependant les exposants peuvent faire appel à une société extérieure de gardiennage tout en informant l'organisateur.

Nous recommandons à chaque exposant de :

- Ne pas abandonner le stand durant la journée,
- Confier la surveillance de son stand à son voisin en cas d'absence,
- Recouvrir d'un filet les produits exposés le soir.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur le stand en dehors des heures d'ouverture,
- Ne laisser aucun produit sensible sur le stand sans surveillance (ordinateur portable, écran plat, bouteilles d'alcool...),
- Ne rien stocker dans des sacs poubelles, pour éviter le ramassage par un agent de nettoyage, d'un sac contenant des documents d'importance.

Disposition

(Voir détail ci-après).

3-5.1 Souscription par l'exposant d'un contrat d'assurance :

L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais auprès d'une Compagnie d'Assurance notoirement solvable ou auprès d'AON, courtier partenaire de l'organisateur :

- . un contrat Responsabilité Civile (Exploitation et Après Livraison) pour son activité sur le salon,
- . un contrat Tous Risques Exposition couvrant ses biens sur le salon,
- . tout autre contrat qu'il jugera nécessaire dans le cadre de sa participation au salon.

Ces contrats comporteront une renonciation à recours contre la SAFIM et ses assureurs.

L'Exposant et ses assureurs renoncent à rechercher la Responsabilité de la SAFIM, et renoncent également à exercer tout recours pour les dommages subis.

L'organisateur SAFIM est réputé déchargé de toute responsabilité, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

L'Exposant est tenu de produire, dès confirmation de son inscription, une attestation des contrats d'Assurance Responsabilité Civile et Tous risques exposition auxquels il doit obligatoirement souscrire.

Sans présentation des attestations demandées, aucune autorisation d'installation ne sera possible.

3-5.2 Proposition par l'organisateur d'un assureur agréé :

Pour les exposants qui en font la demande écrite, l'organisateur peut les mettre en relation avec son courtier en assurance agréé qui est joignable aux coordonnées suivantes :

AON France
rue Gaston Castel
CS 10108
13322 Marseille Cedex 16

Email : pme1@aon.fr
Tél : 04 95 06 15 21

En cas de vol ou de sinistre

Les vols qui ne sont pas garantis par l'Organisateur, mais assurés par les soins de l'exposant devront faire l'objet de la part de l'exposant :

- . D'une plainte déposée au **Commissariat de Police** local dans un délai de 48 heures à compter de la connaissance par l'assuré du vol. Le récépissé de cette déclaration doit être remis à l'assureur.

Commissariat de Police 8°
38, Bd baptiste BONNET
13008 Marseille
Tél. : 04 84 35 33 50

- . D'une déclaration auprès de son **assureur** : **penser à fournir l'inventaire détaillé et chiffré du matériel concerné**

7- Offres Hôtelières

HOTEL B&B PRADO VELODROME

6 Allée Marcel Leclerc 13008 MARSEILLE

Tél : 08 92 68 18 20

Email : constance.peysson@hotelbb.com

- Tarif nuitée chambre single double twin : 63,50€
- Petit déjeuner : 8,50€
- Parking sur réservation : 15€
- Taxe de séjour : 1,65€ / pers à reconfirmer

CODE A COMMUNIQUER : SAFIMA01

RESIDHOTEL GRAND PRADO

Allée Turcat Méry 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 17 70 50

Email : marseille@residhotel.com / romeo.grazzini@residhotel.com /
backoffice.marseille@residhotel.com

- Studios - Durée de séjour de 1 à 4 nuits = 64,00€ / nuit
- Studios - Durée de séjour de + de 5 nuits = 59,00€ / nuit
- Appartement - Durée de séjour de 1 à 4 nuits = 90,00€ / nuit
- Appartement - Durée de + de 5 nuits = 85,00€ / nuit
- Petit déjeuner = 10,00€
- Taxe de séjour = 1,65€

Les tarifs s'entendent en formule résidentielle comprenant :

- Linge de lit et de toilette
- Accès Internet (hors les téléchargements)
- Le ménage de fin de séjour (à l'exception du coin cuisine)
- La formule hôtelière avec ménage quotidien peut être réservée à la carte moyennant un supplément de 5€/jour.

- Un ménage hebdomadaire est inclus (hors cuisine/vaisselle) pour les séjours de + de 7 nuits avec changement du linge de lit et de toilette.

DEMI-PENSION

o Des plats sont disponibles sur place, à commander auprès de la réception :

o Entrée + Plat = 13€ / Plat + Dessert = 13€, Entrée + Plat + Dessert = 18€

- PARKING Marseille Prado remise de 10% sur présentation du ticket à la réception.

CODE A COMMUNIQUER: SAFIM

RESIDHOTEL VIEUX-PORT

4 Rue Coutellerie 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 31 89 10

Email : reception.vieux-port@residhotel.com

- Studios - Durée de séjour de 1 à 7 nuits = 78,00€ / nuit
- Petit déjeuner = 9,00€
- Taxe de séjour = 1,65€
- Les tarifs s'entendent en formule résidentielle comprenant :
 - o Linge de lit et de toilette

- o Accès Internet (hors les téléchargements)
- o Le ménage de fin de séjour (à l'exception du coin cuisine)
 - La formule hôtelière avec ménage quotidien peut être réservée à la carte moyennant un supplément de 5€/jour.
 - Un ménage hebdomadaire est inclus (hors cuisine/vaisselle) pour les séjours de + de 7 nuits avec changement du linge de lit et de toilette.
 - DEMI-PENSION
- o Des plats sont disponibles sur place, à commander auprès de la réception :
 - Entrée + Plat = 13€ / Plat + Dessert = 13€, Entrée + Plat + Dessert = 18€
 - Vieux-Port parking indépendant sur lequel nous n'avons à date pas d'accord préférentiel
 - Marseille Prado remise de 10% sur présentation du ticket à la réception.

CODE A COMMUNIQUER : SAFIM

APPART'CITY MARSEILLE CENTRE PRADO

1 Rue Vandel, 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 16 00 60

Email : alison.keller@appartcity.com (contact référent) - Jérémy BEC

jeremy.bec@appartcity.com

- 10% de réduction sur le tarif du jour
 - Débité immédiatement en cas du choix du tarif non annulable non remboursable
- Débité à l'arrivée dans le cas du choix du tarif flexible

CODE A COMMUNIQUER : SAFIM

NOVOTEL MARSEILLE CENTRE PRADO VELODROME

103 Avenue du Prado - 13008 Marseille

Tél : 04 91 83 10 10

Email : h9013-om@accor.com - Angélique Surlemont

- 99,00€ la nuit petit déjeuner inclus pour 1 personne
- 114.00€ la nuit petit déjeuner inclus pour 2 personnes
- Taxe de séjour : 2,48e / par pers / jour

CODE A COMMUNIQUER : NOVSAFIM

ODALYS CITY PRADO

114 Rue du Rouet - 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 78 21 98

Email : prado@odalys.fr

- Studio Standard 1 ou 2 personne 67 € / nuit
- Hors taxe de séjour : 1,65 € / pers / nuit
- Hors Petit-déjeuner buffet : 12,50 € / pers
- Hors parking : parking public Indigo à 200 m
- Tarif disponible pour une réservation en direct avec l'hôtel et sous réserve de disponibilités
- Mode de réservation : prado@odalys.fr
- Uniquement en direct avec l'hôtel
- CB en garantie demandée à la réservation
- Annulation possible jusqu'à J-2
- Paiement à l'arrivée

CODE A COMMUNIQUER : SAFIM

CITADINES PRADO CHANOT MARSEILLE

11 Boulevard de Louvain, 13008 MARSEILLE

Tél : 04 96 20 11 00

Email : enquiry.europe@citadines.com - christian.bour@citadines.com

- Pour des séjours de 1 à 6 nuits
- Réduction de 15% sur les tarifs publics du jour (aux conditions flexibles).

CODE A COMMUNIQUER : SAFIM

CITADINES CASTELLANE MARSEILLE

60 Rue du Rouet - 13006 MARSEILLE

Tél : 04 96 20 65 00

Email : enquiry.europe@citadines.com - christian.bour@citadines.com

- Pour des séjours de 1 à 6 nuits
- Réduction de 15% sur les tarifs publics du jour (aux conditions flexibles).

CODE A COMMUNIQUER : SAFIM

MERCURE MARSEILLE CANEBIERE VIEUX PORT ****

48 La Canebière - 13001 MARSEILLE

Tél : 04 65 58 56 91

Email : HA0D3-SB@accor.com

- 100 € TTC la nuit petit déjeuner inclus en chambre single + 2.48 € la taxe de séjour par pers/jour
- 115 € TTC la nuit en chambre double + 2.48 € la taxe de séjour par pers/jour

CODE : SAFIM23

HOTEL BY MARRIOT MARSEILLE PRADO VELODROME

4 Allée Marcel Leclerc - 13008 MARSEILLE

Tél : 04 65 65 65 09

Email : contact@ac-marseille.com

- Tarif en chambre classique de 149 euros petit déjeuner inclus / chambre / jour
- Supplément double : 15 euros par chambre / jour
- Taxe de séjour : 2,48 € / pers / jour

CODE : SAFIM